

Demande d'intervention - Liste des sujets

Date de soumission : Le lundi 31 août 2026

Informations générales

Prénom : Gaultier

Nom : Barry-Camu

Numéro de dossier : R-4356-2026

Courriel : Gaultier.barry-camu@outlook.com

Sujets

Sujet no. 1

Sujet : Autorisation simultanée des budgets 2027 et 2028 et traitement futur des demandes d'autorisation

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Les modalités d'examen et d'autorisation des investissements du Transporteur influencent la capacité de la Régie et des intervenants à s'assurer du caractère nécessaire et raisonnable des investissements dont les coûts seront ultimement assumés par la clientèle dont celle représentée par l'AHQ-ARQ.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'AHQ-ARQ entend examiner les motifs invoqués par le Transporteur pour justifier l'autorisation simultanée de ses budgets d'investissements 2027 et 2028 pour les projets dont le coût individuel est inférieur à 250 M\$, ainsi que les avantages, les risques et les conséquences d'une telle approche. L'AHQ-ARQ entend également examiner le traitement futur envisagé pour les demandes d'autorisation de ces investissements, notamment la fréquence des demandes, l'information qui serait mise à la disposition de la Régie et des intervenants, les mécanismes de suivi envisagés et le maintien d'un niveau adéquat de contrôle réglementaire. L'AHQ-ARQ formulera, le cas échéant, des recommandations sur l'approche à retenir pour le présent dossier ainsi que sur le traitement des futures demandes d'autorisation des investissements dont le coût individuel est inférieur à 250 M\$.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Demandes de renseignements, preuve écrite et argumentation.

Sujet no. 2

Sujet : Niveaux des investissements demandés pour 2027 et 2028

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Les investissements du Transporteur ont un impact sur les revenus requis et, ultimement, sur les tarifs d'électricité assumés par les membres de l'AHQ-ARQ.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'AHQ-ARQ entend examiner le caractère raisonnable et nécessaire des budgets d'investissements de 1 691 M\$ pour 2027 et de 2 144 M\$ pour 2028, notamment à la lumière des investissements historiques réalisés, de la capacité de réalisation du Transporteur, des écarts entre les budgets autorisés et les investissements réels ainsi que de l'augmentation prévue des investissements en 2028. L'AHQ-ARQ examinera notamment les investissements en maintien des actifs et en croissance des besoins de la clientèle, les hypothèses soutenant leur évolution, l'état et l'évolution de la capacité de transformation des postes et les investissements qui en découlent, ainsi que l'application du taux de surutilisation dans l'établissement des budgets demandés. L'AHQ-ARQ formulera, le cas échéant, des recommandations quant aux niveaux d'investissements qu'elle estime raisonnables d'autoriser pour chacune des années 2027 et 2028.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Demandes de renseignements, preuve écrite et argumentation.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : L'AHQ-ARQ compte formuler une demande d'accès aux documents confidentiels de ce dossier, de même qu'à la version confidentielle de d'autres documents similaires dans des dossiers antérieurs qui pourraient être utile en l'instance. L'AHQ-ARQ recommande à la Régie d'exiger du Transporteur l'accès à de tels documents confidentiels au moins deux semaines avant la date de dépôt des demandes de renseignements par les intervenants reconnus.

Sujet no. 3

Sujet : Stratégie de pérennité, critères d'intervention et gestion du risque

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : La stratégie de pérennité et les critères d'intervention influencent directement le niveau des investissements requis et, conséquemment, les coûts assumés par la clientèle.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'AHQ-ARQ entend examiner l'application de la Stratégie de gestion de la pérennité des actifs du Transporteur, notamment les critères de pérennité et d'intervention, l'évolution du taux de risque, les interventions réalisées ou prévues selon le niveau de risque ainsi que leur incidence sur les investissements demandés pour 2027 et 2028. L'AHQ-ARQ cherchera notamment à s'assurer que les niveaux d'investissements proposés sont cohérents avec l'évolution observée et prévue du risque et que les interventions projetées permettent d'atteindre les objectifs recherchés de manière efficiente. L'AHQ-ARQ formulera, le cas échéant, des recommandations visant à assurer un niveau d'investissement permettant de maintenir la fiabilité du réseau tout en évitant des investissements prématurés ou insuffisamment justifiés.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Demandes de renseignements, preuve écrite et argumentation.

Sujet no. 4

Sujet : Réallocation entre les catégories d'investissements et suivi des budgets autorisés

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : La possibilité de réallouer des sommes importantes entre les catégories d'investissements peut modifier substantiellement l'utilisation des budgets autorisés et leurs impacts sur les coûts assumés par la clientèle.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'AHQ-ARQ entend examiner la demande du Transporteur visant à lui permettre de réallouer jusqu'à 250 M\$ entre les différentes catégories d'investissements pour chacune des années 2027 et 2028. Elle examinera notamment la justification et la nécessité d'une telle marge de réallocation, son interaction avec les niveaux de budgets et le taux de surutilisation prévus ainsi que les mécanismes de suivi permettant à la Régie de constater l'utilisation réelle des sommes autorisées. L'AHQ-ARQ formulera, le cas échéant, des recommandations quant au montant de réallocation approprié et aux modalités ou suivis qui devraient accompagner une telle autorisation.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Demandes de renseignements, preuve écrite et argumentation.